

prolonger davantage le supplice de ceux qui m'écoutent, car je crois qu'on s'entend dans l'ensemble pour envoyer le bill au comité, qui pourra étudier plus en détail tous les points soulevés par les députés. Je n'ai aucune intention de patauger dans une mare de verbiage, de prononcer un sermon de lieux communs du haut de ma pureté. A mon avis, notre forum est un miroir de la mosaïque canadienne, une personnification de l'identité canadienne, ce que nous avons de mieux comme moyen de représenter l'opinion du pays dans toute sa diversité.

• (2.10 p.m.)

De ce fait, c'est le devoir impérieux des députés—si pénible que ce soit pour ceux qui ont des dettes, et rares sont ceux qui n'ont pas un découvert dans leur compte en banque, comme c'est le cas pour moi—de faire preuve de réalisme. Ils doivent savoir que le public, jamais bien disposé à l'égard des augmentations de rémunération, verra d'un mauvais œil une augmentation de cette importance, qui entraînera des retards, quoi qu'en disent les éditoriaux, et suscitera à l'égard de notre institution une désolidarisation et un manque de respect qu'à mon avis, elle ne peut supporter. A cette époque de contestation, alors que nos jeunes ont une attitude railleuse, en mettant les choses au mieux, critique, en les mettant au pire, nous devons nous rappeler que si nous adoptons cette mesure, nous ne servirons pas le prestige de l'institution.

J'estime qu'aucun député n'a le monopole de la probité. Celle-ci n'est le monopole d'aucun député, ni d'aucun parti. A mon sens, cette institution représente la conscience collective des Canadiens et c'est pour cette raison que nous devons procéder avec circonspection quand il s'agit de rajuster nos traitements et nos indemnités. Je pense que nous sommes en train de nous engager sur une voie qui ne tient pas compte de la réalité. Je suis sûr que, si les médecins, les avocats, les dentistes, les syndicats, les enseignants, les secrétaires ou qui que ce soit d'autre, tentaient d'augmenter d'un seul coup de 50 p. 100 le montant de leurs salaires, la Chambre ordonnerait une enquête, et que la Commission des prix et des revenus ne manquerait pas d'entrer, elle aussi, en lice, même si, sur le plan salarial, le groupe en question était désavantagé par rapport à d'autres. Ce n'est pas parce que l'affaire nous touche de près que nous devons ignorer les réactions qui se manifestent dans notre pays. J'estime que la raison d'être et la crédibilité de cette institution sont en jeu.

Ceci m'a probablement tracassé plus que n'importe quelle autre chose. Plus une question est controversée ou épineuse, plus la Chambre devient muette et conciliante, semble-t-il. Tout ce qui était interdit ou tabou autrefois ne s'applique plus. Grâce à la télévision, le grand public est plus au courant de ce que nous accomplissons qu'il ne l'a jamais été, il est mieux en mesure d'évaluer le rendement des députés que jamais auparavant. Paradoxalement, alors que le public est plus renseigné, nous l'indisposons, je crois, en jouant aux charades comme hier. Les députés, individuellement, et les partis, collectivement, devraient prendre position sur ces questions, et parfois pour la mauvaise raison, plutôt que de rester neutres. Si nous adoptons un bill comme celui-ci, nous nous compromettons à l'égard de toute position que nous pourrions prendre à l'avenir sur les conditions économiques du

[M. Nowlan.]

pays; c'est pourquoi, la crédibilité de cette institution me paraît être en jeu. Comment parler de discipline, de contrôles, au besoin, et de la nécessité de combattre l'inflation si nous adoptons un bill comme celui-ci? Si je devais prendre une attitude semblable dans une assemblée, je craindrais qu'on me ridiculise.

J'estime qu'un rajustement de traitement est indispensable. J'estime qu'une augmentation de l'indemnité de dépenses l'est également. Néanmoins, quand je suis arrivé ici en 1968, je savais ce qu'allait être mon traitement. Je n'accepte pas le raisonnement suivant lequel, si nous obtenons cette augmentation, elle représentera une amélioration annuelle de 6 p. 100 depuis 1963. Permettez-moi de rappeler aux députés qu'il y a eu depuis deux élections. Le problème qui se pose à propos de l'indemnité de dépenses et du traitement, c'est qu'il ne s'agit pas d'un processus régulier. Les sommes en cause ne sont liées à aucune indemnité de vie chère ni à des traitements ministériels, pas plus qu'elles ne sont fixées par aucun tribunal où la question pourrait être suivie de près. Personnellement, je ne sais pas si je tiens à voir les traitements des députés suivre les traitements des sous-ministres, aussi considérables qu'ils soient, ou bien se situer à un niveau bien inférieur aux leurs. Le bill vise à augmenter les traitements de 50 p. 100 simplement parce que nous n'avons cessé de reporter l'éternel problème de l'augmentation des traitements des parlementaires. Ce problème s'est trouvé dans un contexte délicat. Lors de mon élection ici, je savais exactement quels seraient mes émoluments, et je ne crois pas qu'une augmentation de 50 p. 100 au milieu du mandat soit honnête. Je ne pense pas pouvoir la justifier. Les députés diront peut-être qu'il m'est facile de parler ainsi et que je me range du côté des anges. J'ai cru de mon devoir d'exprimer le fond de ma pensée.

Certains députés ont proposé que nous combattions la pauvreté avant d'augmenter nos traitements. Si nous commençons par faire disparaître la misère, pas un d'entre nous ne sera vivant au moment du rajustement. Je suis heureux que la décision sur ce point revienne à chacun. Il ne faudrait pas, et j'espère que non, que cela devienne une question de parti. Comme l'affaire nous concerne tous, je me suis demandé si je devais proposer un amendement au bill. En bref, voici ce que je pense: je ne m'oppose pas à l'augmentation de l'allocation de dépenses. Mes frais personnels dans ma circonscription dépassent de beaucoup \$8,000. Pourtant, je conteste la tranche généreuse de l'augmentation actuelle. Je conviens en principe qu'un rajustement s'impose et pour cette raison, je voterai en faveur de la mesure à l'étape de la deuxième lecture. La motion dont nous sommes saisis propose de renvoyer le bill à un comité. A moins d'un amendement au comité que remettra l'application de la hausse de traitement après les prochaines élections—j'en ferai peut-être la proposition au comité—j'ai l'intention de voter contre la mesure à l'étape de la troisième lecture.

Tout député qui ose prendre part au débat s'expose à toutes sortes d'accusations. Mon opinion est très claire. A mes yeux, ce qui est encore plus odieux que de préconiser deux poids et deux mesures, c'est d'accepter le principe. Certains prétendent qu'en adoptant le bill sans l'amendement que je propose, il deviendra une question